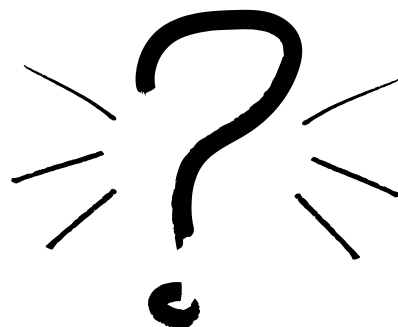




**VOUS  
SOUHAITEZ  
DEVENIR  
CANDIDAT?**

Surfez sur [www.lacsc.be/cheminsdefer](http://www.lacsc.be/cheminsdefer)  
et remplissez le formulaire de candidature en ligne.  
Nous vous contacterons ensuite le plus rapidement  
possible.



**VOUS AVEZ  
D'AUTRES  
QUESTIONS?**

Adressez-vous à votre délégué CSC Transcom  
ou envoyez un mail à

[transcom.cheminots@acv-csc.be](mailto:transcom.cheminots@acv-csc.be)



**PARTAGEZ VOS  
IDÉES  
AILLEURS  
QU'À LA  
MAISON**

**Vous avez déjà les idées.  
Présentez-vous  
comme candidat sur**

[www.lacsc.be/cheminsdefer](http://www.lacsc.be/cheminsdefer)



# ÉLECTIONS SOCIALES

27-29 MAI 2024

Nous parlons tous de notre travail: à la maison, avec nos amis mais aussi avec nos collègues. Il nous arrive de nous plaindre: de vêtements de travail dépassés, de congés mal organisés, du manque de possibilités de travailler à domicile... En parlant de notre travail, de nouvelles idées peuvent aussi fuser, comme avoir des douches au travail, une meilleure organisation du travail, des repas chauds, plus de personnel, un nouvel abri à vélos...

## VOUS AVEZ DES IDÉES POUR AMÉLIORER VOTRE TRAVAIL?

Alors nous sommes à votre recherche.

LE SYNDICAT

Aux chemins de fer belges, des élections sociales auront lieu du 27 au 29 mai 2024 pour les comités de prévention et les Commissions Paritaires Régionales. Vous pourrez alors voter pour les personnes qui vous représenteront en tant que syndicat dans l'entreprise pour les quatre années à venir.

### Comment faire la différence sur mon lieu de travail?

Vous écoutez les questions et les plaintes de vos collègues, et vous les défendez auprès de la direction. Mais vous faites aussi plus que ça: vous vous battez pour un lieu de travail plus sûr, de meilleures conditions de travail, moins de stress et un bon équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

### Qu'est-ce qu'un syndicat?

Un syndicat est une organisation qui défend les travailleurs. Nous sommes la CSC, le plus grand syndicat de Belgique avec 1,5 million de membres. Plus il y a de membres, plus nous pouvons changer les choses. C'est ce que nous faisons dans les entreprises, dans les établissements de soins de santé, dans les écoles. Dans beaucoup d'organisations, le syndicat est déjà présent, mais ce n'est malheureusement pas le cas partout. Dans les deux cas, nous sommes toujours à la recherche de nouvelles personnes. En effet, tous les quatre ans, de nouveaux représentants syndicaux sont élus dans le cadre des élections sociales.

### En suis-je capable?

Nous n'en doutons pas. Un grand sens de la justice, une oreille attentive, une envie d'apprendre et du bon sens suffisent amplement. De plus, chaque candidat CSC peut compter sur la formation et le soutien de la CSC.

### Que dira mon patron?

Si vous êtes candidat aux élections sociales et que vous êtes contractuel, vous bénéficiez d'une protection juridique contre le licenciement. Vous pouvez donc défendre librement vos collègues. Bon à savoir: la protection des candidats qui sont contractuels débute le 28 janvier.

Si vous êtes candidat aux élections sociales et que vous êtes statutaire, vous ne pouvez être ni favorisé ni désavantagé du fait que vous êtes candidat.

Dans les deux cas, vous pouvez ainsi défendre librement vos collègues.

### Aurai-je vraiment le temps de m'en occuper?

Bien sûr, le travail de délégué nécessite un peu de temps, mais la plupart des réunions et des formations se déroulent pendant les heures de travail.